



Comité social d'Administration Régional Enseignement Agricole Bretagne

Pour défendre et promouvoir l'enseignement agricole public, je vote pour l'ELAN COMMUN !

C'est sous la bannière de **l'Elan Commun** que les syndicats **SNETAP et SNUITAM FSU, Sud Rural Territoires et CGT Agri, syndicats de lutte et de transformation sociale** ont décidé de s'unir pour mener campagne collectivement et présenter conjointement des candidat.es aux élections professionnelles de décembre 2022 pour le CTM (comité technique ministériel), le CSA (comité social d'administration de l'enseignement agricole), les CAP (commissions administratives paritaires de corps) et les CSA régionaux.

Le contexte est marqué par la relance de l'offensive gouvernementale sur le front des retraites, la réaffirmation de l'austérité salariale des agent.es publics, la réforme Macron destructrice des Lycées Professionnels. Tout confirme la mise en œuvre d'une nouvelle séquence d'austérité budgétaire.

Nos organisations syndicales, dans leurs congrès nationaux respectifs, ont fait le choix politique fort de s'unir partout où c'est possible. Ils ont nommé l'ÉLAN COMMUN l'entité qui les rassemble et les unit.

Nos syndicats unis dans **l'ELAN COMMUN** font clairement le **choix de la défense d'un enseignement agricole public répondant aux enjeux socio-économiques et environnementaux contemporains** : le développement d'une agriculture paysanne, agroécologique au sens premier du terme, au service de la création d'emplois et de la souveraineté alimentaire, pour que le nom de notre ministère ne reste pas un vain mot de communication.

Les choix politiques du gouvernement ne permettent pas d'y répondre actuellement.



unies & engagées

pour le service public et ses agent.e-s
pour la transformation sociale et environnementale

unies & engagées

Ainsi au niveau régional Bretagne, pour le **SNETAP FSU et Sud Rural Territoires**, nous les candidat.es de l'ELAN COMMUN vous représenterons dans les instances régionales du CSA REA (issu de la fusion du CTREA et du CHSCTREA pour l'enseignement agricole public), de la CCP (commission paritaire consultative concernant les contractuel-les) et du CREA (comité régional de l'enseignement agricole, public et privé).

Il s'agit clairement pour nous de défendre les intérêts des personnels et plus globalement de l'enseignement agricole public dans un contexte régional difficile où la concurrence acharnée du privé est de rigueur.

C'est dans cet esprit que nous, représentant.es de la liste **Elan Commun** (SNETAP-FSU et SUD RT) continuerons de défendre dans nos établissements et les instances régionales :

- **nos établissements publics**, comme récemment le lycée de Caulnes menacé de fermeture de trois classes sur les trois prochaines années,
- **les personnels à titre collectif et individuel** ; au profit du maintien et de l'évolution des structures et des postes,
- **l'amélioration des conditions de travail**, aujourd'hui trop précaires **pour les agent.es contractuels** (ACR, ACN, AE, AESH...),
- **les agent.es des CFA et CFPPA** dans leur revendication pour améliorer et harmoniser les protocoles, faire respecter leurs droits, et obtenir des avancées sur leur statut.
- **tous les personnels qui évoluent de plus en plus dans un climat social dégradé** et trouvent appui dans les CVA (cellules de veille et d'alerte au sein desquels des élu.es SNETAP et SRT siègent activement) et l'accompagnement individuel des sections locales.
- **Le service public d'éducation et les valeurs fondatrices du syndicalisme** : solidarité entre les générations et les personnels pour un monde plus juste, respect de la laïcité et de la gratuité.

Élections Professionnelles 2022

ENTRE LES 1^{er} ET 8 DÉCEMBRE

**votez et faites voter
pour l'élan commun !**

**l'élan
commun**



unies & engagées

Rôles et fonctions des instances régionales

Comité Social d'Administration Régional de l'Enseignement Agricole (CSA REA)

Le CSA REA se réunit 2 à 3 fois par an. Il traite de l'ensemble des problèmes de l'enseignement agricole public : effectifs, résultats aux examens, structures (ouverture et fermeture de classes), personnels, formation continue, conditions de travail, hygiène et sécurité (dans le cadre de sa commission spécialisée)... Dans cette instance, seul.es les représentant.es des personnels ont le droit de vote et en cas de rejet unanime d'un projet par les représentant.es des personnels, celui-ci devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

Commission Consultative Paritaire Régionale des agents contractuels (CCPR)

Elle concerne les agent.es contractuel.es locaux. Cette commission se réunit une fois par an ou sur saisine d'un.e agent.e. Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent.es non titulaires et d'autres spécifiques (mobilité des agent.es sur CDI et réemploi des agent.es sur CDD, avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel, refus de renouvellement de contrat...)



Élections Professionnelles 2022

ENTRE LES 1^{er} ET 8 DÉCEMBRE

**votez et faites voter
pour l'élan commun !**

l'élan commun



unies & engagées

Pour défendre nos droits et nos statuts ,
pour défendre le service public d'éducation,



dans les établissements, dans les instances, à l'occasion
des rencontres avec l'administration... et dans les luttes !

En votant massivement du 1^{er} au 8 décembre pour l'ELAN
COMMUN, la liste d'union FSU, CGT AGRI et Sud Rural
Territoires, vous faites le choix de représentant-e-s
efficaces qui vous défendent clairement !

Élections Professionnelles 2022

ENTRE LES 1^{er} ET 8 DÉCEMBRE

votez et faites voter
pour *l'élan commun* !

l'élan commun

